

Objet : Nouvelle organisation du service des urgences de l'Hôpital de Gray / fermeture des urgences la nuit

Mesdames, Messieurs les Maires des communes du Bassin Graylois étendu,

Madame, Messieurs les Présidents de communauté de communes des Monts de Gy, des 4 rivières et du Val de GRAY,

Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques instants pour prendre connaissance de notre démarche citoyenne visant à conserver impérativement l'ouverture du service des urgences de nuit de l'hôpital de Gray.

Effectivement, depuis le 1^{er} mars, le service des urgences fonctionne avec 1 seul urgentiste au lieu de 2 , de 19 heures jusqu'à 7 heures 30 le matin, ce qui ne permet pas la prise en charge des patients, puisque lors des sorties SMUR, il n'y a plus de médecin dans le service.

Nous vous demandons de bien vouloir relayer cette information et le contenu de cette motion au sein de vos conseils municipaux et communautaires, ainsi qu'auprès de votre population qui est directement concernée.

Il s'agit de s'alerter avec conviction sur les risques majeurs encourus par cette nouvelle organisation, préjudiciable aux usagers, et par ricochet sur les impacts irrémédiables pour tout le bassin de vie dans lequel nous avons choisi de vivre.

Nous vous proposons de soumettre cette motion, lors de votre prochain conseil, de nous la retourner*, et de la transmettre à Monsieur le Préfet, comme vous le faites pour toute délibération.

Nous soulignons l'importance de votre engagement d'élu pour rejoindre cette démarche. Nous nous chargerons de la remettre à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé, lorsque nous le rencontrerons ainsi qu'aux autorités dont la liste figure en annexe. Vous pouvez également transmettre cette motion aux personnes jugées nécessaires à vos yeux (liste non exhaustive en annexe).

Claudy DUBAN –CHAUVELOT

1ère Vice-Présidente du Conseil

Départemental de Haute-Saône

Conseillère Régionale

Xavier COQUIBUS

Maire d'ARC LES GRAY

Laurent BAILLY

Conseiller Départemental

Les représentants du personnel

du GH 70

***Adresses mails : claudy.duban@wanadoo.fr / xavier.coquibus@arc-les-gray.com**

**MOTION POUR DENONCER LA FERMETURE
DES URGENCES DE NUIT A L'HÔPITAL DE GRAY**

Le Conseil Municipal réuni le xx xx xx 2023 à xx heures a évoqué en séance publique la problématique du services des urgences de l'hôpital de Gray. Par cette motion votée à l'unanimité,voix Pour, voix Contre etAbstention(s) , les élus dénoncent les nouvelles dispositions organisationnelles de cet établissement pour le service des urgences de nuit.

Diminuer l'offre de soin, en fermant les urgences entre 19H et 7h30 du matin est inacceptable même si les élus sont conscients des tensions en ressources humaines sur notre territoire et dans le pays.

Ces derniers rappellent la convention signée qui lie le GH70 et l'établissement de GRAY depuis 5 ans sur le maintien du Service des urgences 24h/24 et 7 jours sur 7. Ce maintien fut l'une des conditions sine qua non pour accepter la signature de cette convention et le basculement de rattachement vers le GH70, sujet déjà largement controversé à l'époque.

A travers cette motion, les élus s'interrogent sur la prise en charge des patients d'un bassin de vie de 45 000 habitants, pourvu de nombreuses entreprises travaillant par équipes de nuit et de nombreux EHPAD, de personnes isolées...

Les élus s'interrogent sur la politique RH au sein du GH70 qui semble ne pas se donner les moyens de répondre aux besoins des personnels. La question des aménagements de contrat de travail et de lieu d'exercice sur le site unique de Gray est semble-t-il systématiquement refusée par la direction.

Les élus, qui ne souhaitent pas s'immiscer dans la politique de gestion des ressources humaines du GH70 préconisent et invitent toutefois la Direction à trouver des mesures dérogatoires pour rendre possible l'emploi d'urgentistes uniquement sur l'hôpital de Gray et non sur l'ensemble du GH70, et d'accepter les propositions des médecins urgentistes en poste et ceux à venir.

Les élus souhaitent que la direction maîtrise mieux la réponse à apporter en matière de santé sur le bassin Graylois et qu'elle maintienne immédiatement une offre de soins digne de notre Pays et indispensable à notre territoire.

Fermer les urgences la nuit :

- C'est condamner à tout jamais l'hôpital dans sa capacité à répondre aux besoins de notre population
- C'est condamner à court terme des emplois à l'hôpital et à l'extérieur, et de l'attractivité sur tout notre secteur de vie ...

Fermer les urgences de nuit :

- C'est contraire au projet de notre territoire dans un périmètre de 30 kilomètres
- C'est le condamner à ne pas se développer et de fait, le rendre non attractif immédiatement, le paupériser inexorablement !

Fermer les urgences de nuit et dégrader les réponses médicales :

- C'est contribuer à ne plus pouvoir attirer de nouveaux médecins, dentistes, professions médicales et paramédicales sur notre territoire

- C'est renoncer définitivement à attirer de nouveaux habitants, notamment des jeunes pour préparer, dynamiser et pérenniser l'avenir sur notre Bassin de vie
- C'est condamner à termes et par ricochet nos entreprises

Fermer les urgences de nuit et dégrader les réponses médicales :

- C'est dégrader l'organisation au sein de l'hôpital y compris pour le SMUR
- C'est fragiliser davantage les bonnes pratiques
- C'est faire glisser les tâches et se réfugier derrière des consignes protocolaires avec une perte de chance conséquente pour le patient
- C'est désorganiser la réponse des services ambulanciers, des pompiers du Bassin et de la gendarmerie
- C'est alourdir la tâche de la médecine de ville
- C'est augmenter les risques pour les travailleurs de nuit en cas d'accident du travail
- C'est enfin abandonner symboliquement la population du territoire

Les équipes à l'hôpital sont fatiguées moralement ; Les habitants du bassin Graylois et les élus inquiets ; Ils ne comprennent pas ces décisions !!!

De plus, ces mesures sont contraires aux politiques de l'Etat, de la Région, du Département, des communautés de communes qui accompagnent sans cesse les communes pour leur revitalisation.

Par cette motion, les élus réaffirment leur attachement au service des urgences de jour comme de nuit, au SMUR et à l'ensemble de tous les services hospitaliers encore présents, malgré le manque d'investissement et de rénovation repérés au sein des locaux de l'hôpital de Gray.

Par cette motion, les élus souhaitent que la Direction et l'ARS, le Conseil de surveillance de l'hôpital reviennent sur ces décisions pour redonner les moyens à cet établissement de garder et conserver l'ensemble de ses équipements, de les améliorer dans le cadre d'un projet indispensable pour notre territoire.

Les élus affirment qu'il est indispensable et vital de continuer à accompagner chaque habitant dans son quotidien en lui assurant des services publics de qualité et de proximité au plus près de ses besoins.

Cette motion sera transmise aux autorités compétentes pour décisions et aux partenaires pour informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de....., ou le conseil communautaire deadopte, la motion présentée par Mr le XXXXX à l'unanimité, XXX voix « Pour »

xxx voix « contre »,xxxxx Absention(s).

Motion transmise à : Monsieur le Préfet de la Haute-Saône

Annexe

Information à :

M. le Directeur Général de l'ARS BFC

M. le Directeur de la CPAM de Vesoul

Madame la Directrice du GH70

M. le Président du Conseil de surveillance du GH70

M. le Président de L'URPS Médecins de bourgogne franche comté

M. le Président du conseil de l'ordre des médecins de Haute-Saône

Mme M. le Président de l'URPS Pharmaciens et Infirmiers libéraux de Haute-Saône

M. le Colonel des pompiers du SDIS 70 et de la Gendarmerie

M. le Président des commerçants du Val de Gray

M. le Président de la CGPME Haute Saône

Mme M. les ambulanciers du Bassin Graylois....